



BAREME DES COTISATIONS 2023

Tranches	Montant des cotisations 2022	Montant des cotisations 2023
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	130 €	130 €
Communes ou territoires de 5 000 à 20 000 habitants	350 €	350 €
Communes ou territoires de 20 001 à 50 000 habitants	600 €	600 €
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	1 000 €	1 000 €
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1 500 €	1 500 €
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2 300 €	2 300 €
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	2 900 €	2 900 €
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3 700 €	3 700 €
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	4 500 €	4 500 €
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	9 000 €	9 000 €
Membres associés à titre individuel	30 €	30 €
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	330 €	330 €
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	550 €	550 €
Organismes privés à vocation nationale	1 900 €	1 900 €

